



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 août 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-deuxième session

Genève, 1^{er}-5 novembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté¹

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quatre-vingt-deuxième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste A (Afrique). Le Vice-Président-Rapporteur sera un représentant de l'un des États membres de la liste C.

¹ Le présent document est soumis après la date limite convenue en raison d'un oubli survenu au stade de la soumission.



Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-deuxième session, qui figure dans la section I ci-dessus.

Document :

TD/B/WP/309 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/311), qui concerne les activités menées en 2020. Ce rapport sera soumis au Groupe de travail à sa quatre-vingt-deuxième session et au Conseil du commerce et du développement à sa soixante et onzième réunion directive. Il présente des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED et sur la répartition des ressources de coopération technique par type de projet, par produit (répertorié dans les Instruments de coopération technique de la CNUCED) et par région, ainsi qu'un aperçu général actualisé de la structure et du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED.

4. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/311/Add.1) passe en revue les activités de coopération technique menées en 2020 au titre des divers projets et programmes. Elle contient, outre des informations de fond sur les activités, des renseignements sur leur impact et leurs résultats.

5. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/311/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des dépenses entre les régions, les produits et les objectifs de développement durable. Elle contient également une liste des projets en cours d'exécution en 2020.

6. À sa soixante-septième session, en 2020, le Conseil du commerce et du développement s'est félicité qu'une nouvelle stratégie de coopération technique ait commencé d'être élaborée et a invité la CNUCED à établir cette stratégie sous sa forme définitive en étroite collaboration avec les États membres et dans des délais permettant son adoption et sa mise en œuvre immédiatement après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le secrétariat de la CNUCED diffusera un document de séance sur la nouvelle stratégie de coopération technique, pour examen avant adoption.

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément aux paragraphes relatifs à la coopération technique du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2) et de la décision 533 (LXIV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

Documents :

TD/B/WP/311	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/311/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex : Review of activities undertaken in 2020 (anglais seulement)
TD/B/WP/311/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II : Statistical tables (anglais seulement)

Point 4**Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

8. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/310), qui présente les résultats des évaluations réalisées entre avril 2020 et avril 2021. Ce rapport contient les principaux messages et recommandations découlant de chaque évaluation, qui pourront contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future des projets et des programmes de la CNUCED. Il met aussi en évidence, à l'intention du secrétariat et des responsables de programmes, les enseignements à retenir pour la planification et l'exécution de ces projets et programmes.

Document :

TD/B/WP/310

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

Point 5**Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés**

9. Conformément à son mandat, le Groupe de travail formulera des conseils et des orientations pour l'élaboration du document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés. Le secrétariat de la CNUCED distribuera un document non officiel destiné à faciliter les débats.

Point 6**Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail**

10. Au cours de la session, le secrétariat de la CNUCED présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 7**Questions diverses****Point 8****Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

11. Le rapport de la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 octobre 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme
Quatre-vingt-deuxième session
Genève, 1^{er}-5 novembre 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Rectificatif

Paragraphe 6, dernière phrase

Substituer au texte actuel :

Le secrétariat de la CNUCED informera les États membres de l'état d'avancement des travaux et diffusera un document de séance sur la nouvelle stratégie de coopération technique, à la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail, en février 2022, pour examen avant adoption.

